COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 juin 2025 à 19h00

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTE EXCUSEE : Mme CAVET Carole.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mr GEROUDET David.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2025**
   Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

2. **SCOLAIRE :**

❖ Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures scolarisés à Saint Jean d'Aulps – Dispositif ULIS :
Lors de la réunion du bureau communautaire du 21 mars dernier, Madame Dessaix, inspectrice académique de l'Education nationale a confirmé l'ouverture d'un dispositif ULIS, Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, à l'école de Saint Jean d'Aulps à compter de la rentrée scolaire 2025.
Par conséquent, pour des raisons médicales, des élèves résidents dans la commune pourront être orientés dans ce dispositif par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en lien avec l'Education nationale.
En vue de cette ouverture, les élus de Saint Jean d'Aulps ont décidé de prendre en charge l'investissement nécessaire au dispositif.
Dès lors que l'Ecole de Saint Jean d'Aulps accueillera un enfant qui réside sur la Commune, une participation financière pour couvrir une partie des frais de fonctionnement annuel est nécessaire.
Afin de définir les conditions de participation financière entre la commune et la commune de Saint Jean d'Aulps concernant les frais de fonctionnement pour l'accueil des enfants des communes extérieures dans le cadre du dispositif ULIS, il convient de signer une convention.
Le montant pour la premiè par enfant de 800 €.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

3. **BATIMENTS :**

❖ Convention de mise à disposition de locaux à l'association « Les Graines d'Enfer »
Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 8 juin 2025 qui informe la commune de la création de l'association « Les Graines d'Enfer » qui a pour but d'animer le village. Afin de mener à bien son objectif, l'association demande à la commune la mise à disposition du local « La Maison Géroudet » situé 19 Place de l'Eglise propriété de la commune.

Afin de définir les conditions et modalités d'utilisation et de jouissance du local « La Maison Géroudet » situé 19 Place de l'Eglise d'une surface de 70 m², il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition entre la commune et l'association « Les Graines d'Enfer ».
Il est convenu que la commune mette à disposition, à titre gratuit, le local. Ce local sera utilisé uniquement pour du stockage de matériel et ne peut en aucun cas être utilisé pour accueillir du public ou organiser une manifestation. La convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour la même durée si dans le mois précédent l'échéance du terme aucun des cocontractants ne la dénonce.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

4. URBANISME :

❖ Examen des dossiers en cours

Permis de construire :

Mr TURNER	Col de l'Ancrenaz	Rénovation chalet	Accordé
Mr et Mme SGRO	Route de la Côte	Constration maison	En cours d'instruc.
Mme BARROW	Route des Avorzis	Modificatif : création abris	En cours d'instruc.
SARL LES AMIS DE JARDIFLORE	Route de Morzine	Création 2 bâtiments mitoyens	En cours d'instruc.

❖ Déclaration préalable :

Mme DUROUX	Route de la Côte	Barrière	En cours d'instruc.

❖ Projet :
Présentation du projet de Mr Geroudet Vincent : rénovation d'un mazot au Col de l'Ancrenaz et demande d'échange de terrain.

5. QUESTIONS DIVERSES :

❖ Demande des tricoteuses pour la salle du Mont Chery
Madame FIGUEIRA-VALERIO Lucie, dans un courrier du 4 juin 2025, a informé la commune de sa volonté de réunir des personnes afin de partager un moment convivial autour du tricot et du crochet. Pour se faire, il a été demandé l'accès à la salle du Mont Chéry.
Le conseil valide le prêt de la salle tous les jeudis de 18h à 22h.

Manifestations sportives
- 27 au 29 juin : Pass' Portes
- 19 et 20 juillet : Trail des Gets
- 5 et 6 septembre : 77ème Rallye du Mont-Blanc Morzine
  Horaires de fermeture des routes : samedi 6 septembre 2025
  de 7h15 à 13h00 et de 14h05 à 21h05
- 20 et 21 septembre : Triathlon d'Evian
  Sur La Côte d'Arbroz le samedi 20/09 – passage des cyclistes estimé entre 11h15 et 15h30.

❖ Embauche d'un saisonnier : Mr GREVAT Erwan, pour accroissement temporaire d'activité.

❖ Scolaire :

- Procès verbal du 2ème conseil d'école
- Plan d'évacuation de l'école obligatoire pour le nouveau PPMS. Monsieur David Géroudet s'en charge.

❖ Plan de sécurisation du Chef-Lieu : Projet d'aménagement envoyé pour validation au département.

❖ Camping-car au col de l'Ancrenaz : il semble que des propriétaires de camping-car effectuent leur vidange dans les toilettes sèches du col, et ce, malgré l'affichage de l'interdiction. Les toilettes ne sont pas adaptées pour recevoir autant de liquide ce qui cause leur saturation et oblige la commune à faire intervenir une entreprise de pompage.
Un panneau « site sous vidéo-surveillance » sera installé pour un effet plus dissuasif.

❖ Demande de l'association Les Graines D'Enfer :
L'association, dans son courrier du 8 juin 2025, a également informé la commune de son souhait de relancer la fête du 15 août au col de l'Ancrenaz et demande l'aide matériel et humaine de la commune pour la mise en place.
La demande a reçu un avis favorable de la commune.

Prochain conseil le 11 août 2025 à 19h00.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 00.

Le Maire,
Sophie MUFFAT

Le secrétaire,
David. Géroudet

MAIRIE DE LA COTE-D'ARBROZ (Haute-Savoie)